

# La puce qui démange les éleveurs

**Une quarantaine d'éleveurs de moutons ou de chèvres, de Bretagne et de Basse-Normandie, ont créé à Gourin le 30 avril dernier le collectif « Faut pas pousser » ; d'autres les rejoignent. Ils contestent l'obligation, effective depuis 2010, de munir les ovins et les caprins d'une boucle à puce électronique « RFID » (radio frequency identification).**

La création du collectif a été suscitée par les sanctions financières qui commencent à frapper les récalcitrants, et par une absurdité : les animaux nés avant juillet 2010, qui portent donc des boucles sans puce, devaient être débouclés puis rebouclés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Le ministre de l'Agriculture vient d'annoncer le report de cette mesure à fin 2014, mais l'obligation de pucer les jeunes bêtes demeure.

## « Un élevage n'est pas une usine à viande »

Les raisons données pour imposer le puçage sont la « traçabilité » et la lutte contre les crises sanitaires. Pourtant, les problèmes de traçabilité surviennent après l'abattage ; les boucles numérotées conventionnelles, ou le tatouage, suffisent à contrôler un élevage ; et la puce n'empêchera pas la fraude, une boucle pouvant être remplacée par une autre.

En fait, le premier objectif est « la rapidité des flux », c'est-à-dire les besoins industriels ; ce que dénonçait en février dernier Michel Meuret, directeur de recherche à l'INRA et spécialiste du pastoralisme, devant des éleveurs à Valence : « Vous n'êtes pas dans le cas de figure qui a généré le stress après les crises de type « vache folle », où quatre ou cinq personnes différentes et ne parlant généralement pas la même langue transportent des animaux comme ils le font avec des marchandises en conteneurs. L'iden-

tification électronique ne devrait donc pas s'imposer à tous sans plus de discernement. Au départ, je confirme d'ailleurs qu'elle s'adressait à des systèmes d'élevage d'un genre bien différent des vôtres<sup>1</sup>. »

Les éleveurs dénoncent aussi la lourdeur des déclarations à remplir à chaque mouvement d'animaux, et le coût des boucles ; facturées 0,35 € HT la paire (sans puce) en 2010, elles coûtent 1,04 € HT en 2013 (avec puce), un surcoût de 0,70 € étant provisoirement « cofinancé par

alors que le matériel n'est pas fiable à 100 %, et un éleveur allemand attaque l'obligation de bouclage électronique devant la Cour de justice européenne.

Au-delà des questions financières et pratiques, c'est un débat de société. Un collectif du Tarn, « Faut pas pucer », écrivait en 2011 : « On ne devient pas berger ou éleveur pour travailler derrière un écran, ni pour suivre les procédures standard concoctées par de prétendus experts. Du moins si on pense qu'un élevage n'est pas une usine à viande destinée à produire toujours plus et plus vite [...]. S'il est impossible de garantir que la nourriture produite sur le marché mondial ne soit pas du poison, c'est le marché mondial qu'il faut remettre en cause et non les quelques pratiques agricoles qui restent jusqu'ici étrangères à la logique industrielle. »

## Bientôt la « certification de la voie mâle » ?

Un autre danger se profile, même s'il se heurtera peut-être au droit européen. La loi de modernisation agricole de 2006 prévoit qu'à partir de 2015 « le matériel génétique support de la voie mâle acquis par les éleveurs de ruminants est soumis à l'obligation de certification, qu'il s'agisse de semences ou d'animaux reproducteurs » : il serait alors interdit de choisir librement un bélier ou un bouc.

La raison invoquée est d'écartier les animaux prédisposés à la tremblante, mais on voit bien le risque de mainmise sur l'élevage ovin et caprin et de diminution de la diversité génétique (à l'exemple de la grave consanguinité des vaches Holstein).

**Patrice Méallier**

1. Le texte de cette intervention de Michel Meuret est en ligne sur le blog *Transhumance festive*.

2. Tarifs de l'EDE (Établissement départemental de l'élevage) de Bretagne.



L'affiche du documentaire Mouton 2.0 – La Puce à l'oreille, qui évoque l'évolution de l'élevage et la lutte contre le puçage électronique.

l'État français et l'Europe »<sup>2</sup>. Sur plusieurs millions de bêtes, y compris les agneaux bouclés juste le temps d'aller à l'abattoir, c'est un important marché...

L'affaire mobilise aussi à l'étranger : les éleveurs britanniques protestent contre les pénalités en cas d'erreur